

Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat
6e séance ordinaire
18 avril 2023
Gymnase du pavillon principal

<i>Présences et absences</i>		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.
Conseil des élèves			Équipe-école			Parents			
Eudes Houssou			X	Adra BERRAH	X		Annick BOULIANE	X	
Justin Beaudet	X						Yacine BOUSSAID		X
Dahlia Charbonneau	X			Michèle CASTONGUAY	X		Delphine COPPÉ	X	
				Martin VERRETTE		X	Marc. Etienne DESLAURIERS	X	
Représentants de la communauté				Anne-Marie ÉTHIER	X		El Mustapha JAOUHAR		X
Raphaël MANGIN	X			Jean-François COMEAU-BARIL	X		Martin LALONGER	X	
Kassandra Chéry THÉODAT	X						Nassima OMANI		X
Invités				<i>Sabine POSSO, dir.</i>	X		Cloé RODRIGUE	X	
				<i>Étienne Tremblay, dir. adj.</i>	X				
				<i>Chantal Godmaire, dir. adj.</i>	X				
Stéphane Chaput, directeur général adjoint, CSSdM									
Alexandra Gagnon, coordonnatrice, environnements sains et sécuritaires, services des ressources matérielles									
Stephen Tessier, coordonnateur, services des ressources matérielles									
Martin Ouellet, Firme EXP									
Ahmad Toussif en remplacement de Maddy Lespinasse									

Point	Discussion	Suivis
1. Ouverture de l'assemblée		
1.1. Mot de bienvenue et présentation de tous les membres et invités	La présidente et la directrice souhaitent la bienvenue aux personnes présentes en grand nombre.	
1.2. Prise des présences et vérification des quorums		
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté. Proposée par Mme Éthier Secondée par Mme Berrah Adoptée à l'unanimité	
3. Présentation de M. Stéphane Chaput (D.G.A) et des RM : Projet majeur	<p>M. Chaput, directeur général adjoint au CSSdM explique que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet suit son cours et va bien - Les travaux bloc A ont débuté. - L'appel d'offre pour l'école transitoire de Marianne est en cours. - Une entente verbale a été prise avec l'English Montreal School Board (EMSB) pour St. Dorothy <p><u>Qualité de l'air</u></p> <p>Madame Alexandra Gagnon, coordonnatrice au SRM explique que la CNESST a clos le dossier à la suite des dégâts d'eau de l'automne.</p> <p>Le dossier auprès de la direction régionale de santé publique est également clos. Nous sommes en attente du rapport.</p> <p>Suivi du plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon principal : nettoyage de routine des systèmes de ventilation. Les travaux sont faits après les cours et sont supervisés par une firme en sécurité. - Annexe : réparation de fenêtres dont certaines sont difficiles à ouvrir. 	<p>Des communications seront transmises aux parents des futures élèves par le CSSdM</p> <p>Mme Posso a transmis la présentation pour qu'elle soit ajoutée au procès-verbal</p> <div style="text-align: center;">  <p>2023-rencontre d'information_18avr</p> </div>

Point	Discussion	Suivis
	<p>- Un régisseur (Alexandre Fafard) est présent en tout temps pour l'entretien régulier du bâtiment</p> <p><u>Projet majeur de construction, réfection réaménagement</u></p> <p>M. Tessier présente l'avancement des travaux.</p> <p>Bloc A :</p> <p>Les travaux ont débuté. Le chantier durera 30 mois. Comme il s'agit d'un chantier patrimonial, chaque pierre devra être retirée, numérotée et entreposée. De nouvelles pierres devront être prises dans des carrières afin de restaurer l'immeuble.</p> <p>Les murs intérieurs doivent être dégarnis pour assurer la sécurisation et la stabilisation sismique. L'ensemble des portes, fenêtres et appuis sera remplacé.</p> <p>Surveillance du chantier en continu :</p> <p>Étant donné que le chantier est fait en cohabitation, toutes les mesures de protection nécessaires (accès, bruit, circulation, poussière) doivent être mises en place. Ces mesures sont les mêmes qui seraient prises dans un hôpital. Le tout est assuré par la Firme EXP.</p> <p>Les travaux bruyants sont réalisés après les heures de classe.</p> <p>En ce qui a trait à la poussière, le Bloc A et son système de ventilation seront complètement séparés du reste du bâtiment et les lieux seront rendus étanches. Tout air évacué du chantier sera filtré, les matériaux et équipements sortant du chantier seront nettoyés.</p> <p>Les travaux de désamiantage seront réalisés par des employés spécialisés.</p> <p>Lors des travaux de démolition, des tests d'air sont effectués à chaque quart de travail.</p> <p>Au terme des 30 mois de travaux, l'école devrait retrouver son cachet d'origine.</p> <p>Échéancier et dossier d'affaire :</p> <p>Un projet majeur d'infrastructure compte 4 phases :</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>1- Initiation et avant-projet 2- Démarrage et planification (dossier d'affaires) 3- Réalisation 4- Clôture</p> <p>Nous en sommes à la planification et la préparation du dossier d'affaires qui sera présenté au gouvernement. Il faudra alors attendre la décision du gouvernement. Ce travail devrait être terminé en 2025.</p> <p>Un dossier d'affaire (DA) permet le développement de la solution à long terme qui sera retenue. Une série d'option doit être analysée.</p> <p>Le DA sera déposé en 2025 et inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise - Analyse immobilière (plans et devis) - Estimation prévisionnelle des coûts et échéancier - Rédaction et présentation du DA au conseil des ministres. <p>L'étape suivante sera celle des appels d'offres.</p> <p>Le chantier devrait débuter en 2026.</p> <p>À noter : les travaux ont pu être devancés pour démarrer d'ores et déjà les travaux du bloc A.</p> <p>Chantier de l'école transitoire sur le terrain de Marie-Anne</p> <p>L'ouverture de l'appel d'offres se fera le 1^{er} mai. L'école sera construite entre 2023 et 2026. Une délocalisation partielle est possible en 2026. Comme plusieurs projets sont concurrents dans le nord de la ville, il n'est pas possible de préciser en combien de pavillons les élèves seront délocalisés.</p> <p>St. Dorothy</p> <p>Une entente verbale a été prise avec l'EMSB pour maintenir le bail pour St. Dorothy pour 5 à 10 ans.</p> <p><u>Étapes à venir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : début des ateliers de conception ciblés pour certains éléments du projet 	

Point	Discussion	Suivis
	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 (printemps) : dossier d'affaires - 2026 : début des projets majeurs <p><u>Annexe :</u></p> <p>Le monitoring en continu du bâtiment est effectué pour assurer le maintien d'un environnement sain.</p> <p>La planification des travaux est à venir selon le bilan de santé du bâtiment en cours dont le dépôt est prévu fin 2023.</p> <p><u>Communication des travaux :</u></p> <p>Le service de communications du CSSdM assurera une communication constante auprès des membres du personnel, des élèves et des parents. Des communications par lettre sont transmises; des rencontres d'information seront organisées; le site Web est à jour et des fiches seront produites. Des caméras seront installées pour suivre les travaux en direct.</p> <p>Il est à noter que toutes les communications transmises sont validées par le CSSdM, le ministère et la Société québécoise des infrastructures (SQI).</p> <p><u>Période de questions</u></p> <p>La présidente du conseil d'établissement (CÉ) explique que le CÉ fait des représentations depuis la fermeture du Bloc A. Le CÉ travaille de concert avec le CSSdM pour assurer une fluidité de communication. Deux interventions ont été effectuées auprès du ministère : dans un premier temps, en 2021, une première requête avait été faite pour ajouter une nouvelle école secondaire. Cette demande a été refusée par le ministère puisque l'École a reçu le financement nécessaire pour les travaux majeurs. Le CÉ a convenu que ces requêtes devraient émaner de la communauté. Dans un deuxième temps, à la suite de la présentation du CSSdM en décembre 2022, le CÉ avait pris l'initiative d'écrire au ministre pour demander un plan plus franc concernant la délocalisation. Par la suite, des représentants du ministère sont venus visiter l'école. En ce qui a trait à la délocalisation, le CÉ peut être consulté, mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Le CÉ constate que l'équipe en place au CSSdM est très investie dans le projet et que les communications se sont améliorées.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>La présidente invite les parents à lire les communications du CSSdM ainsi que les procès-verbaux du CÉ qui sont déposés sur le site Web de l'école.</p> <p>Question 1 : Quand la consultation débutera-t-elle pour la délocalisation? Pour l'aménagement?</p> <p>Réponse 1 : Les consultations pour l'aménagement devraient se faire en janvier 2024; il s'agira d'ateliers de travail (2-3). La firme Créo (qui a accompagné la construction du Centre hospitalier universitaire de Montréal [CHUM]) réalisera le DA. On ignore quand les consultations pour la délocalisation se tiendront.</p> <p>Q 2 : Quelle sera la taille du gymnase de l'école transitoire?</p> <p>R 2 : Ce sera l'équivalent d'un gymnase double d'école primaire.</p> <p>Q 3 : Comment se fait-il que nous ne soyons pas en mesure de mieux prévoir la délocalisation considérant le départ de plusieurs élèves?</p> <p>R 3 : Les délais s'expliquent en raison des enjeux financiers causés par la surchauffe de la construction. Les coûts augmentent et ceci complexifie les autorisations des différents projets. Une fois les autorisations obtenues, la consultation pourra être effectuée.</p> <p>Q 4 : La communauté est très préoccupée par les travaux. A-t-on la date pour la signature de la fin du bail de St. Dorothy?</p> <p>R 4 : Il s'agit d'un bail ouvert de 10 ans.</p> <p>Q 5 : Qui doit donner les prochaines autorisations?</p> <p>R 5 : Le CSSdM a la gestion du projet majeur en accompagnement avec la SQI. Les autorisations doivent être obtenues du conseil des ministres à la suite du dossier d'affaires.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Q 6 : Une enseignante qui enseigne à la maison-mère et à l'Annexe (qui devait être temporaire à son ouverture en 1998) explique qu'en plus de poser des enjeux de sécurité, les déplacements entre les pavillons impliquent qu'il n'est pas possible pour les enseignants de rester en classe pour répondre à des questions des élèves. Elle remarque qu'en plus des enseignants, plusieurs élèves doivent se déplacer entre les pavillons. Elle demande s'il serait possible que les enseignants et les parents soient consultés lors de prochaines délocalisations. À la rentrée 2024, 6 enseignants devront se déplacer entre la maison-mère et St. Dorothy; les horaires seront aménagés. Elle rapporte que les enseignants souhaitent une seule école et non une école répartie en trois pavillons.</p> <p>Q 7 : Un enseignant demande à quelle fréquence sont nettoyés les conduits d'air.</p> <p>R 7 : un nettoyage complet est prévu aux 10 ans; une évaluation est faite aux 5 ans. Mme Gagnon précise que l'air est filtré.</p> <p>Q 8 : Les travaux du bloc A touche-t-il seulement l'enveloppe?</p> <p>R 8 : Les travaux en cours touchent seulement l'enveloppe extérieure. Les fenêtres seront remplacées. Il n'est pas possible de modifier les fenêtres du bâtiment patrimonial. On fait remarquer que la préservation du patrimoine est une solution écoresponsable. On veut préserver le caractère patrimonial exceptionnel de l'école.</p> <p>Q 9 : la mère d'un futur élève trouve dommage que les parents des futurs élèves soient peu tenus informés de l'évolution des travaux et demande à ce que la communauté soit tenue au courant de l'évolution des travaux.</p> <p>R 9 : Le CSSdM s'informerait sur la meilleure façon d'informer les parents des futurs élèves.</p> <p>Q 10 : le père d'un élève en secondaire 1 au régulier constate qu'au moment où son fils intégrerait la maison-mère, celle-ci risque d'être délocalisée. Il est malheureux que nous ne puissions pas vivre et étudier dans notre quartier.</p> <p>R 10 : Ce qu'il y aurait de plus efficace serait que la maison-mère soit vidée de tous les élèves pour que le chantier soit plus rapide, mais ceci implique un</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>déménagement. Aucune décision n'a encore été prise à cet effet. M. Chaput explique qu'il comprend les parents, mais la situation actuelle est le prix à payer pour assurer les travaux nécessaires de ce bâtiment qui a été négligé et qui est en fin de vie utile.</p> <p>Q 11 : Un enseignant constate que 3 générations d'élèves passeront par Sophie-Barat et n'auront ni cafétéria ni bibliothèque. Qu'est-ce qui peut être fait pour palier la situation?</p> <p>R 11 : M. Chaput réitère que le bâtiment est vétuste et que tout est fait pour éviter des bris de fonctionnement. Ceci étant dit, il n'est pas prévu de faire des investissements temporaires pour palier la situation. On note que le chapiteau coûte un million \$ pour 3 ans et qu'il est très peu utilisé. On espère proposer des solutions provisoires attractives. L'école transitoire Marie-Anne sera neuve et sera très intéressante; elle ne peut malheureusement pas accueillir l'ensemble des élèves.</p> <p>Q 12 : Un enseignant et père de futures élèves déplore la situation. Les travaux de dégarnissage sont-ils faits? L'intégrité architecturale intérieure est-elle conservée?</p> <p>R 12 : Les travaux ont débuté. Les finis intérieurs ne sont pas d'origine. Avec les professionnels, des plans de conservation sont effectués. On ne peut pas tout préserver. On tentera de livrer le bâtiment le plus significatif possible.</p> <p>Q 13 : Une mère remercie les invités pour leur présence, bien qu'elle soit déçue des échanciers. Elle remercie tous les enseignants pour leur dévouement. Elle demande quel serait le nombre idéal de bâtiments pour la délocalisation.</p> <p>R 13 : M. Chaput ne peut pas se prononcer. Il tentera de trouver la meilleure solution compte tenu des budgets et des bâtiments disponibles. Ce n'est pas de gaité de cœur que le CSSdM doit délocaliser les élèves. Les analyses permettront de guider les décisions.</p> <p>Q 14 : Une mère remercie les invités de rencontrer les enseignants et les parents. Elle explique avoir emménagé dans le quartier pour l'école Sophie-Barat. Ses deux aînés sont venus à l'École, mais elle compte envoyer son 3^e enfant au privé.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Q 15 : Une enseignante demande s’il ne serait pas possible de garder seulement la façade pour construire une nouvelle école à l’arrière?</p> <p>R 15 : On garde la coquille de l’école. On aimerait la faire agrandir, mais le site est patrimonial et classé et une occupation maximale de 35 % seulement est permise. On doit également préserver le site et récupérer les ruines. Dans ces conditions, il n’est pas possible d’agrandir sur le terrain de la maison-mère.</p> <p>Q 16 : Un parent, ancien élève, explique qu’il y a 30 ans on parlait des travaux alors que l’école est vétuste. Le chapiteau est froid en hiver, chaud en été et la ventilation est excessivement bruyante. Il lève son chapeau aux enseignants. Pourquoi l’école transitoire n’est-elle pas prévue pour les 800 élèves de Sophie-Barat? Pourquoi l’École Marie-Anne n’est-elle pas récupérée pour les élèves du quartier?</p> <p>R 16 : M. Tessier explique qu’il a participé au projet initial touchant les ruines. Celui-ci a été perdu en référendum : la communauté n’avait pas voulu du projet. M. Chaput explique qu’il comprend la frustration. Les décisions concernant les écoles transitoires sont prises pour l’ensemble des élèves du CSSdM; il n’est pas question de déshabiller Paul pour habiller Jean. Nous regardons l’ensemble des 196 bâtiments pour desservir les dizaines de milliers d’élèves du CSSdM.</p> <p>Q 17 : À court terme, sait-on quel est le plan pour la rentrée 2024?</p> <p>R 17 : Mme Posso explique que la répartition des élèves sera la même l’année prochaine. Une communication sera transmise.</p> <p>Q 18 : Les parents des futurs élèves seront-ils informés? Ils demandent à être invités aux prochaines rencontres.</p> <p>R 18 : M. Chaput comprend la situation et souligne que les enseignants continuent d’offrir un service exceptionnel. Il a hâte qu’on parle du projet éducationnel et non du béton. Les délais qu’on constate sont normaux dans le contexte et parce qu’il s’agit d’un projet majeur. C’est long, mais ça suit son cours.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Q 19 : Un parent demande que le CSSdM continue de mettre cœur, effort et énergie pour donner à la communauté d’Ahuntsic une école secondaire à la hauteur de ce qu’ils méritent. La communauté les soutiendra pour obtenir l’appui nécessaire du Conseil du Trésor.</p> <p>R 19 : M. Chaput explique que le dossier avance, mais que si le dossier en venait à bloquer, il en informerait la communauté. Il comprend et reçoit l’émotivité de la communauté de l’école et assure que l’équipe poursuivra son travail avec cœur.</p> <p>Mme Bouliane conclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parents des futurs élèves seront informés; - Concernant ce qui est fait pour améliorer la qualité de vie des élèves, ce sont des choses qui sont discutées en CÉ. Une demande avait été faite pour des modulaires, mais le coût était trop important. L’objectif du chapiteau était de redonner le gymnase aux élèves et on croyait que l’espace pourrait être utilisé à d’autres fins. Le CÉ se questionne sur ce qui peut être fait pour que le chapiteau soit mieux utilisé. L’équipe-école travaille à ce sujet. - En ce qui a trait à la qualité de vie des élèves, on tente de trouver des solutions pour avoir des espaces. Beaucoup de représentations ont été faites. Tous travaillent pour que nos enfants aient la meilleure expérience de vie dans la situation. - Il y a eu beaucoup de publicité négative pour faire avancer le dossier, mais on tente maintenant de voir comment mettre en valeur ce qui se fait de bien à l’école et avec des organismes communautaires. La page Facebook est alimentée régulièrement. On souhaite cesser de parler de la bâtisse pour se concentrer sur ce qui s’y fait de beau. - Elle mentionne que d’avoir une prévisibilité des délais est important pour l’équipe-école et l’ensemble de la communauté. L’horizon de 6 mois pour un possible plan de relocalisation est apprécié. 	
<p>4. Parole au public</p>		
<p>5. Points réservés à la communauté</p>	<p>Samedi dernier des membres ont participé au Forum Parlons éducation. Un résumé sera effectué une fois les consultations terminées. Il y aura une suite.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Un sous-comité de jeunes se promène dans les écoles; un groupe a visité la classe de Mme Castonguay.</p> <p>La fête de la terre sera l'occasion d'une célébration à Ahuntsic.</p> <p>La Ville de Montréal s'est déplacée à deux reprises pour des offres d'emploi dans les camps de jour. On mentionne également que les jeunes peuvent visiter les salons d'emploi qui seront organisés à l'école Marie-Anne le 11 mai et Évangéline le 3 mai. L'école est disponible pour accueillir le Carrefour Jeunesse-emploi</p>	
<p>6. Adoption et suivis du procès-verbal</p>	<p>Deux corrections sont demandées.</p> <p>L'adoption du procès-verbal avec les corrections apportées est proposée par M. Mangin</p> <p>Secondée par M. Deslauriers.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p>	
<p>7. Période réservée aux élèves 7.1. Bal et cérémonies des finissants</p>	<p>Le formulaire pour les choix de musique et déterminer les rois et reines ont été envoyées. Les billets sont en vente.</p>	
<p>8. Points de discussion et de décision</p>		
<p>8.1. Sorties ou voyages ou projets</p>	<p>Aucune nouvelle sortie</p>	
<p>8.2. Projet pilote à St. Dorothy</p>	<p>Mme Godmaire présente le projet de réflexion post pandémie réalisé à St. Dorothy. La présentation est remise aux membres On constate que la pandémie a limité les opportunités de socialisation chez nos élèves dont les habiletés sociales sont moins développées.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outiller et soutenir les élèves dans le développement des habiletés sociales positives en lien avec le civisme; - Prévenir les conflits - Assurer un climat sain et sécuritaire. 	<p>Mme Posso fera suivre la présentation en version électronique aux membres du CÉ</p>

Point	Discussion	Suivis
	<p>Une semaine thématique sera organisée la semaine du 24 avril comprenant des activités d'apprentissages, des kiosques, jeux et autres. Une brigade d'élèves contribuera à l'animation des activités. Des affiches seront déposées sur les babillards afin de présenter les comportements attendus.</p> <p>Le projet se poursuivra l'année prochaine. On espère pouvoir réfléchir à une refonte du Code de vie.</p> <p>Il semble que ces enjeux sont surtout observés au premier cycle chez les jeunes qui ont terminé leur primaire et commencé leur secondaire en pleine pandémie. Pour les plus vieux, certaines habiletés sociales étaient déjà acquises lorsque la pandémie a débuté.</p> <p>On discute de l'importance d'éduquer les enfants sur l'utilisation des médias sociaux. Des outils sont disponibles dans le cadre du programme Hors piste et des conférences organisées par le Forum des parents qui a l'intention d'organiser un atelier sur l'utilisation des médias sociaux</p>	
<p>8.3. Procédure de plainte Harcèlement sexuel</p>	<p>Un membre demande ce qui est fait, dans une situation de harcèlement, d'intimidation ou d'agression entre deux élèves, pour gérer la situation et protéger la personne agressée de son agresseur.</p> <p>Mme Posso et M. Tremblay expliquent que quand une plainte est faite à la direction de l'école, celle-ci la gère. Si la plainte est faite aux policiers, sa gestion est faite en collaboration avec les forces de l'ordre.</p> <p>Le CSSdM gère le protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - On retire la personne réputée agresseur jusqu'à ce qu'un filet de sécurité soit offert. Par exemple, il peut s'agir d'éloigner l'agresseur, de le changer de classe, d'assurer un suivi en psychoéducation... - Un contrat strict doit être établi pour assurer qu'il n'y aura pas de récurrence. - Une fois le contrat établi, la personne ayant perpétré l'agression peut revenir. <p>Si toutefois la personne victime de l'agression ne se sent pas en sécurité, l'école n'a pas le pouvoir de changer un élève d'école ni de programme. Il s'agit d'une décision académique qui relève du CSSdM. Une sexologue du CSSdM évalue le dossier et rend une décision à laquelle l'école doit se plier.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Une plainte peut être déposée au Protecteur de l'élève pour contester cette décision.</p> <p>Les membres mentionnent que beaucoup d'élèves hésitent avant d'aller voir un adulte de l'école et craignent d'être ostracisés. Comment fait-on en sorte que les élèves soient à l'aise de se confier? M. Tremblay explique que l'équipe-école est habilitée à repérer les élèves en détresse. Des ateliers sont effectués pour inciter les élèves à dénoncer les situations qui les mettent mal à l'aise. On est dans la bonne voie. On constate que les plus vieux sont plus à l'aise de dénoncer les situations qu'ils considèrent inacceptable.</p>	
8.4. Plan d'effectifs	Il n'y a aucune coupure du personnel non enseignant pour l'année prochaine. Le budget pro forma sera présenté au prochain CÉ.	
8.5. Varias	<p>M. Deslauriers explique que le comité de parent a voulu passer à l'action pour améliorer la sécurité routière aux abords des écoles. Un projet de résolution est proposé :</p> <div data-bbox="709 808 772 865" data-label="Image"> </div> <p>Résolution, sécurité aux abords des écoles</p> <p>Proposé par M. Marc. Étienne Deslauriers</p> <p>Appuyé par Mme Cloé Rodrigue</p> <p>Adopté l'unanimité</p>	Mme Posso transmettra la résolution au CSSdM
9. Période réservée au forum des parents	Aucun point	
10. Bons coups	Mme Berrah mentionne les médailles remportées aux championnats d'athlétisme. On souligne également le succès des élèves aux échecs.	
11. Tour de parole		

Point	Discussion	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> • Délégué du comité central des parents 	<p>Une réunion aura lieu le 25 avril.</p> <p>En 2023 on renouvellera ou désignera de nouveaux membres pour le CA du CSSdM.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants 	Aucun point	
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel de soutien 	Aucun point	
<ul style="list-style-type: none"> • Parents 	Aucun point	
<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels 	Aucun point	
12. Varia	Un membre demande ce qui est fait pour publiciser « Parent secours »	
13. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée	<p>L'assemblée est levée à 21h35. La prochaine rencontre aura lieu le 16 mai.</p> <p>Proposée par Mme Éthier</p> <p>Secondée par Mme Castonguay</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	